



**Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole**

## **TRAVAUX FORESTIERS**

**Niveau V**

Diplôme du Ministère de l'Agriculture

### Conditions d'entrée

Avoir entre 16 et 30 ans révolus\*  
Après une classe de troisième

**Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise de ce secteur d'activité**

### Recrutement

Préinscription en ligne [www.cfa-piemont-pyrenees.fr](http://www.cfa-piemont-pyrenees.fr)  
ou demander une fiche d'inscription

**L'entrée en formation ne peut se faire qu'après la signature du Contrat d'apprentissage**

### Métiers visés ou poursuite d'études

Ouvrier, ouvrière forestier ouvrier de l'entretien de l'espace rural.

Poursuivre ses études au CFA Piémont-Pyrénées vers le BP RCF  
(Responsable de Chantiers Forestiers )

### Objectifs de la formation

Obtenir un niveau V

Acquérir des compétences dans les différents travaux d'aménagements et d'équipement de la forêt dans le respect de l'environnement => travaux de bucheronnage : abattage et façonnage ou conduite d'engins forestiers

Permettre à des jeunes d'acquérir des compétences professionnelles et des savoirs-faire pour exercer un métier dans ce secteur d'activité.

Permettre à des jeunes d'élaborer un projet professionnel à l'issue de leur formation.

Avoir une connaissance du monde professionnel grâce à l'alternance

Organisation de la formation

Date de début : Septembre 2018

Date de fin : Juin 2020

2 années en alternance : 28 semaines de cours au CFA + 76 semaines en entreprise + 10 semaines de congés payés.

Contenu

Unités capitalisables	Contenu
UC TECHNIQUES	Techniques forestières (abattage , façonnage) => biologie végétale, botanique, sylviculture
	entretien et maintenance du matériel
UC GENERALES	Mathématiques appliqués
	Communication écrite et orale
	projet collectif
	Sport
	Environnement de l'entreprise et législation du travail
UCARE	Débardage

Modalités d'évaluation

Unités capitalisables (épreuves écrites, orales et pratiques) en contrôle continu.

Pour obtenir le diplôme du CAPA, il faut obtenir les 7 Unités capitalisables.

\* La limite d'âge peut également être avancée : un jeune qui aura 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre d'une année peut s'inscrire en apprentissage à condition qu'il ait terminé l'enseignement de la 3ème.

Nous contacter :

Centre de Formation  
d'Apprentis Agricole  
Piémont-Pyrénées  
UFA DE L'ARIEGE

CFPPA Ariège Comminges  
Le Cabirol- route de Belpech  
09100 PAMIER  
Tél : 05.61.67.04.60  
cfppa-pamiers@educagri.fr

